



## CTL DU 20 NOVEMBRE 2020 DÉCLARATION LIMINAIRE INTERSYNDICALE

Monsieur le président,

Le président de la république a annoncé le 28 octobre 2020, la mise en place d'une nouvelle période de confinement qui doit permettre d'enrayer la propagation affolante du virus Covid 19 dans notre pays. Selon les propos des pouvoirs publics, la situation, notamment celle des services de santé et de l'hôpital public est pire qu'au printemps dernier. Pourtant, et même si l'état d'urgence sanitaire a été prolongé, les mesures de confinement ont été allégées par rapport à celles en vigueur en début d'année. Ainsi, les agents des Finances Publiques sont sommés de rester en première ligne au soutien de l'économie alors que, par ailleurs, un maximum d'agents devrait être en télétravail 5 jours sur 5...

Force est de constater que sur le sujet, le discours officiel selon lequel le télétravail n'est pas une option mais une obligation est bien loin d'être vérifiée sur le terrain. Manifestement la technostructure a été bien plus entreprenante à préparer le NRP (Nouveau Réseau de Proximité) ces derniers mois qu'à se soucier d'anticiper la protection sanitaire des personnels !

Pour les organisations syndicales Solidaires, FO, CGT et CFTD Finances Publiques de Maine et Loire, l'urgence absolue est à la protection des agents dans le cadre d'une continuité de l'activité des services.

Pour nos organisations, dans ce contexte, la priorité n'est surtout pas à la mise en œuvre de vos réformes et au lancement d'opérations de restructurations dont les personnels ne veulent pas !

Votre mot d'ordre semble être : « pas de confinement pour les réformes ».

Ainsi ce n'est pas le « quoi qu'il en coûte », cher à notre président, mais les réformes « coûte que coûte » pour la DDFiP 49.

Le contexte est suffisamment anxiogène pour les agents. Leurs charges de travail, les sujétions et les retards accumulés du fait de la crise sanitaire, ainsi que le manque de personnels dans les services sont suffisamment lourds pour ne pas en rajouter. Leur imposer les réformes, restructurations, regroupements de service, déménagements dans la période est scandaleux et indigne. Pire, les risques que vous feriez courir aux agents concernés pourraient être susceptibles d'engager votre responsabilité pénale.

Où est la justification de l'urgence à mettre en œuvre cette réforme du NRP ? Sauf à considérer que vous voudriez honteusement profiter du contexte sanitaire actuel pour avancer à marche forcée, ce qui serait alors envoyer aux personnels et à leurs représentants un très mauvais signal, proche du mépris.

Leur adresser des messages de remerciements pour leur engagement au service de nos concitoyens est une chose, tenir compte de leurs difficultés en est une autre. Il ne tient qu'à vous de montrer que le bon sens et le souci des personnels l'emportent, ce qui implique de fait un retrait immédiat des réformes en cours pour se concentrer sur les priorités gouvernementales actuelles de sécurité sanitaire.

Pour en revenir à l'ordre du jour de ce CTL, la majorité des points abordés ne sont pas soumis à un avis puisqu'il ne s'agit que d'informer les représentants des personnels.

Pour les points soumis à un vote, opposées à cette réforme et aux réductions des horaires au public, nos avis vous les connaissez !

Notre direction, la direction générale, le ministère, la Fonction Publique, et nos gouvernants, portés depuis des années par les politiques de réductions budgétaires, conduisent les services publics à sa destruction, contre l'intérêt de la population, en particulier les plus fragiles.

Pourtant, les différents baromètres publiés sans honte (et sans commentaire puisqu'ils leur donnent tort) par la DG montrent tous que le moral des personnels est en berne.

Démotivation, sentiment d'inutilité, manque de perspective, que ce soit dans le travail ou en termes de carrière. Mais qu'importe, du moment qu'on fait des économies...

Le démantèlement programmé, progressif mais inéluctable de notre administration est en marche. Bientôt, des missions seront certainement bradées au privé, à d'autres organismes d'état ou encore à l'intelligence artificielle et nous finirons par ne plus en garder que la portion congrue.

Un mot tout de même sur l'accueil du public.

Il est indéniable que l'utilisation du numérique a fortement augmenté ces dernières années. Mais est-ce une raison pour laisser tout un pan de nos concitoyens livrés à eux-mêmes face à une matière éminemment complexe et en évolution constante ?

Malgré la réalité concrète du terrain et les besoins affirmés par nos concitoyens, l'accueil et le renseignement du public continuent à être traités de manière dogmatique par la DGFIP, en faisant fi des réels besoins des contribuables.

Et ceci est clairement assumé tant par l'administration que par le gouvernement.

Tout est fait pour écarter le public de nos locaux : fermeture des services, suppression progressive des plages de réception, mise en place et généralisation de l'accueil sur rendez-vous, obligation au télépaiement et à la télédéclaration... ne cherchons pas de logique dans cette démarche, elle demeure comme nous l'avons dit purement idéologique et dogmatique.

Elle a comme unique objet, sous prétexte du développement d'internet, de diminuer la présence territoriale de la DGFIP et donc d'accompagner (ou de devancer...) les suppressions d'emplois et la baisse des dotations budgétaires.

Malheureusement, les faits sont têtus, et la situation actuelle le prouve. Le public est attaché à un accueil humain, réactif et spécialisé. Il veut et a besoin d'un accompagnement au plus près de ses attentes et de ses besoins.

Il veut pouvoir trouver près de son domicile un service public de qualité, ouvert au quotidien où il sera reçu en toute quiétude et sérénité et auprès duquel il obtiendra des réponses.

Par conséquent, nous ne pouvons que déplorer la précipitation de l'administration sur ce sujet sensible.

Avant de passer au tout numérique et de « forcer » nos concitoyens à utiliser des outils technologiques qui ne sont maîtrisés que par une partie de la population, il aurait été plus judicieux d'analyser le vrai besoin des contribuables et de leur proposer (pas d'imposer...) les modalités d'accueil adéquates.

Et l'accueil sur rendez-vous n'est pas l'unique réponse à ces problèmes. Ni pour le public, ni pour les agents.

À propos de l'APRDV (Accueil Personnalisé sur Rendez-Vous), plusieurs directions souhaitent continuer à développer ce mode de réception, mais se trouvent face à des difficultés de mise en œuvre : problèmes matériels d'agencement des locaux, problèmes organisationnels par un manque d'agents pour assurer à la fois un accueil immédiat et un accueil sur RDV. Ce que nous dénonçons.

Il ne suffit pas de vouloir imposer l'accueil sur RDV, encore faut-il tenir compte de l'attente des usagers, de leurs besoins et de la réalité du terrain.

Et pourtant, dans son Contrat d'Objectifs et de Moyens, l'administration déclarait vouloir améliorer l'accessibilité et la qualité des services publics, ainsi que la relation de proximité avec l'usager. Comment ne pas être d'accord avec cet objectif ambitieux...

Sauf que les orientations qui sont proposées sont bien à l'opposé de la conception d'un vrai accueil de proximité. Dans son projet, la DG demeure ainsi et malheureusement dans la pleine continuité des actions et des décisions prises ces dernières années.

En ce qui concerne les Établissements France Services (EFS), conséquence du NRP et de la fermeture de nos trésoreries, vous vous voulez résolument optimiste, en tout cas en façade, restituant au mot près les éléments de langage de la DG et de nos ministres, essayant de nous faire croire qu'il s'agit là d'une grande avancée en termes de présence de nos services sur le territoire et d'accès à notre administration.

Mais la réalité est tout autre et vous le savez bien :

Un agent polyvalent, et non issu de notre administration, qui servira de point d'entrée à la DGFIP et à tant d'autres organismes.

Notre direction se rendra dans ces EFS ponctuellement.

Pour le reste, visioconférence et rendez-vous téléphoniques seront proposés.

Tout ceci imposé sans concertation, du moins pas comme nous l'entendons et comme la définition du mot le laisse supposer.

Les consultations d'ampleur organisées par les intersyndicales locales courant 2019 ont d'ailleurs toutes unanimement rejeté les premiers projets.

Ainsi, pour le département de Maine et Loire, lors d'une votation organisée à l'automne 2019, avec plus de 78,5 % de taux de participation, 95 % des votants se sont prononcés pour le retrait du projet dit de « géographie revisitée » (2,6 % contre le retrait et 2,4 % votes nuls). Avant cela, une pétition locale signée par plus de 600 agents et remise lors de l'envahissement du CTL du 3 octobre était venu confirmer le rejet des projets de la DDFiP49. Pour mémoire, sur ce même sujet, le 16 septembre 2019, plus de 54 % des agents de la DDFiP 49 étaient en grève !

C'est dire le niveau de rejet de ces projets néfastes, et pour le service public, et pour les agents de la DGFIP !

Pas plus avec les représentants des personnels, que ce soit au niveau local ou national, depuis le début, les Directions Générale et locales ignorent totalement les corps intermédiaires que sont les syndicats, leurs revendications et donc les agents. (environ 81 % de votants aux élections professionnelles pour le CTL en Maine et Loire). Où est la démocratie !?

Quant aux élus locaux, ici comme ailleurs, leur avis n'a pas été plus pris en compte.

Sur tout le territoire national, des centaines de délibérations prises par les conseils municipaux, les conseils communautaires pour s'opposer à la fermeture de leur service de proximité, SIP ou trésorerie, ont été balayées d'un revers de main.

Localement, vous avez parfaitement su jouer votre rôle de VRP des réformes pour endormir les moins méfiants à l'aide de cartes où une myriade de nouveaux points de contact apparaissent comme par magie, afin d'obtenir l'assentiment des élus locaux, leur faire avaliser cette nouvelle organisation, et de fait, leur faire porter la coresponsabilité de ce nouveau recul du service public.

Vous comptez donc imposer ces régressions historiques et lourdes de conséquences pour la population, pour les agents alors que ceux-ci sont privés des droits démocratiques les plus élémentaires comme celui de manifester ou de se rassembler.

L'intersyndicale maintient sa revendication de retrait du NRP, qui n'est ni amendable ni négociable !

Monsieur le président, votre jusqu'au-boutisme à mener vos projets de restructurations dans un tel contexte nous conduit à boycotter la seconde convocation de ce Comité Technique Local. Nos organisations syndicales Solidaires, FO, CGT et CFDT Finances Publiques de Maine et Loire , réitèrent au nom des agents qu'elles représentent, leur revendication de l'abandon du NRP et de l'arrêt des suppressions d'emplois à la DGFIP.